



DIAGNOSTIC DU LOISIR PUBLIC MONTRÉALAIS

**Mémoire présenté à la Commission permanente sur la
culture, le patrimoine et les sports**

Présenté par le Projet Harmonie

Le 7 juin 2019

Rédigé par Lucie Caillère
Directrice générale
514-872-7722 p. 100
direction@projetharmonie.ca

Le Projet Harmonie
6185 rue Duquesne
Montréal, QC, H1M 2K6
514-872-7722
info@projetharmonie.ca

RÉSUMÉ

Depuis 1995, le Projet Harmonie offre une aide effective aux citoyen.nes résident.es du HLM la Pépinière, une des poches de pauvreté les plus importantes du quartier montréalais de Mercier-Ouest. Pour accompagner ces personnes dans la réalisation de leur plein potentiel, l'organisme offre des services d'écoute, d'aide, de référence, d'animation et de loisirs. Ancré dans sa communauté et acteur engagé dans la concertation et la collaboration, l'organisme travaille en partenariat avec la Ville de Montréal depuis ses débuts. Dans le présent mémoire, son administration propose une réflexion sur les constats qu'elle a faits au cours des 25 dernières années, sur sa vision du loisir montréalais et sur les recommandations qu'elle veut souligner à l'administration de la Ville de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	2
2. Le Projet Harmonie.....	3
3. Notre intérêt pour le loisir.....	3
4. L'expertise des organismes d'action communautaires autonomes	5
5. Constats et recommandations pour le loisir montréalais.....	7
5.1. Collaboration – partenariat – gouvernance.....	7
5.1.1. Constats.....	7
5.1.2. Recommandations.....	8
5.2. Financement.....	8
5.2.1. Constats.....	8
5.2.2. Recommandations.....	9
5.3. Inclusion et accessibilité universelle.....	10
5.3.1. Constats.....	10
5.3.2. Recommandations	11
5.4. Reddition de compte.....	11
5.4.1 Constats.....	11
5.4.2. Recommandations	12
6. Conclusion.....	13
7. Bibliographie.....	14

1. Introduction

L'évolution des technologies et de l'information qui s'opère depuis le début du 21^e siècle s'accélère et transforme le monde qui nous entoure, ses cultures, ses institutions et les individus qui l'habitent. Ces changements, qui ne sont pas prêts de ralentir, forcent les personnes et les collectivités à être en constant état d'adaptation. Le loisir n'est pas exclu de cette mouvance, se vivant de plus en plus à l'extérieur des structures, infrastructures et horaires autrefois établis. Face à ces constats, les collectivités et organisations se doivent de repenser le cadre qui permettra aux citoyen.nes de se réunir et de vivre des expériences de loisir positives. Bien que les manières d'expérimenter le loisir soient en transformation, les besoins des collectivités à cet égard sont plus importants que jamais. Il est d'ailleurs reconnu que « le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel » (CCPS, 2019).

Les organismes communautaires ont un rôle privilégié dans la dispensation de services de loisir, et ce, grâce à leur proximité avec les citoyen.nes de leur milieu. Le Projet Harmonie en est un bon exemple. Depuis près de 25 ans, notre organisation soutient les résident.es d'un HLM au sein du quartier Mercier-Ouest à Montréal, notamment grâce à des activités de loisir. La collaboration avec la Ville de Montréal et l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est partie intégrante de notre fonctionnement, c'est pourquoi notre organisation a tenu à se prononcer lors de cette consultation. Dans le présent document, nous tenterons d'apporter des pistes de réflexion sur *comment mieux travailler ensemble pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens en matière de loisir et s'adapter aux enjeux de l'heure dans ce domaine.*

Nous présenterons dans un premier temps le Projet Harmonie et son intérêt pour le loisir montréalais. Afin de bien situer le rôle et le fonctionnement des organisations comme la nôtre, nous présenterons brièvement les organismes d'action autonome. Enfin, nous proposerons nos différents constats au sujet du loisir montréalais ainsi que les recommandations que nous croyons adaptées au loisir de demain.

2. Le Projet Harmonie

Le Projet Harmonie a vu le jour en 1995 afin d'apporter une aide effective aux citoyen.nes résident.es du plan HLM familial La Pépinière, une des poches de pauvreté les plus importantes du quartier montréalais de Mercier-Ouest. Notre mission est de créer un milieu de vie accueillant et intégré à la communauté pour les résident.es du HLM La Pépinière afin de les accompagner dans le développement de leur plein potentiel. Nos activités sont un tremplin pour l'ensemble des personnes que nous desservons, de la naissance jusqu'au bel âge. Le Projet Harmonie, par son approche humaine, est un organisme proche des gens qui favorise le bien-être et la qualité de vie des populations vulnérables. Notre action participe ainsi à un changement de société plus global.

Nous sommes situés au cœur d'un HLM qui compte près de 550 personnes, dont 200 enfants, qui vivent dans des conditions parfois difficiles. 80% de ces personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, une famille sur deux est monoparentale, un.e jeune sur trois est en situation de décrochage scolaire, les familles ont recours à l'aide alimentaire de plus en plus fréquemment, la plupart des personnes n'ont pas de réseau (famille ou amis) et la criminalité est très présente et le HLM La Pépinière a été désigné priorité du MAP (Module d'Action par Projet – Lutte à la criminalité) par le Service de police de la Ville de Montréal.

3. Notre intérêt pour le loisir

En 1993, le Projet Harmonie voit le jour grâce aux efforts de plusieurs partenaires du quartier Mercier-Ouest tels que le Service de police de la Ville de Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal et l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve suite à plusieurs événements difficiles vécus au sein du HLM La Pépinière. Certains jeunes adoptent des comportements empreints d'incivilité, posent des gestes de vandalisme, font des attroupements tardifs et le sentiment d'insécurité grandit chez les résident.es du HLM. La cohabitation intergénérationnelle et multiculturelle est un enjeu sur lequel il faut agir rapidement pour améliorer la qualité de vie des résident.es du quartier et pour faciliter le travail

des différents partenaires. C'est dans ce contexte que la maison des jeunes du Projet Harmonie voit le jour, soutenue financièrement par l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et son programme loisir jeunesse. Ce programme contribue financièrement aux activités de notre maison des jeunes depuis l'incorporation du Projet Harmonie en 1995.

Depuis près de 15 ans maintenant, l'Arrondissement soutient également notre organisme afin de permettre l'accessibilité des jeunes de notre milieu au camp de jour situé à proximité de notre organisme. Vivant dans l'une des plus importantes poches de pauvreté du quartier Mercier-Ouest, les places à 50% (40\$/semaine au lieu de 80\$) que nous offrons aux jeunes du HLM La Pépinière sont déterminantes pour les familles que nous soutenons.

Aujourd'hui, en plus de la contribution de l'Arrondissement, le Projet Harmonie compte sur le financement de près d'une trentaine de bailleurs de fonds pour soutenir la communauté et remplir sa mission. Nous le faisons grâce à des activités d'animation, d'écoute, d'aide et de référence tels que : de l'intervention de milieu et du suivi psychosocial, de l'accompagnement scolaire pour les 6-17 ans, des ateliers d'éveil à la lecture, une maison des jeunes pour les 10-17 ans, un café internet pour les adultes, une halte-garderie pour les enfants de 2 à 5 ans ainsi que des événements rassembleurs. Enfin, notre projet en développement durable Vert l'Harmonie propose des ateliers environnementaux et d'agriculture urbaine. Les activités de loisir font partie intégrante de nos différents services.

Fête : pique-niques multiculturels dans nos jardins, célébrations, fête du plan HLM.

Activité physique : tournoi de basketball, soirées sport pour les jeunes et les adultes, boîte hivernale, parcours psychomoteur.

Vie sociale : café internet, soutien au comité des résident.es, comité vert l'harmonie, soirées-causerie, cuisines collectives.

Plein air : agriculture urbaine, sorties éducatives et familiales.

Arts : ateliers au studio d'enregistrement professionnel, ateliers Slam, ateliers de création de bandes dessinées.

Culture : ateliers d'éveil à la lecture, ateliers culinaires et scientifiques, croque-livre, ateliers d'éducation environnementale.

Au sein de notre organisme, nous nous assurons de développer des activités qui soient porteuses de nos valeurs, qui nous permettent de remplir notre mission et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables avec lesquelles nous travaillons. Les activités de loisir que nous mettons en place servent autant à la promotion des saines habitudes de vie, qu'à briser l'isolement, favoriser la création de liens sociaux, permettre la reprise du pouvoir d'agir ou d'aider à l'inclusion sociale des personnes issues de l'immigration.

Le loisir au Projet Harmonie sert de support à l'intervention auprès de toutes les personnes que nous rencontrons. Il nous permet aussi d'être en contact avec des personnes autrement absentes des services traditionnels. Il est également central à nos interventions en ce qui a trait au sentiment de sécurité des résident.es du quartier grâce à une occupation de l'espace de façon positive ainsi qu'à nos stratégies pour prévenir la criminalité.

Bref, nous croyons que le loisir, sous toutes les formes telles que nous l'offrons est un facteur indissociable du développement de conditions favorables à un cadre de vie de qualité. Vécu comme une expérience personnelle et sociale dont l'activité n'est qu'une dimension, le loisir est, de toute évidence, un lieu d'intégration sociale et de création de liens au sein d'une communauté.

4. L'expertise des organismes d'action communautaire autonome

Les organismes d'action communautaire autonome ont une expertise reconnue de leur territoire, connaissant finement le public qu'ils desservent et leurs besoins. Ils ont donc, selon nous, un rôle clé à jouer dans la collaboration pour bien répondre aux besoins des citoyen.nes autour des enjeux du loisir. La Ville de Montréal devrait

reconnaître et s'appuyer activement sur les experts du milieu pour mieux travailler la question du loisir à Montréal.

Pour les organisations qui comme le Projet Harmonie, sont enracinées au cœur d'un milieu des plus défavorisés, le loisir communautaire est un outil de transformation sociale. Dans notre cas, nous nous distinguons en abordant le loisir dans une perspective sociorécréative qui cible le développement des personnes, des familles et de la communauté locale. On y prend en compte des problématiques sociales globales comme l'implication citoyenne, l'insécurité alimentaire, le décrochage scolaire, l'implication parentale, la littératie et bien d'autres.

La valeur ajoutée du loisir dans une organisation comme la nôtre est qu'il donne la capacité de rejoindre des personnes et des groupes que les services publics et certains groupes communautaires ont encore de la difficulté à atteindre. Selon nous, le loisir représente une excellente porte d'entrée pour les organismes d'action communautaire autonome afin de répondre à une mission plus large.

Les organismes d'action communautaire autonome sont donc des partenaires privilégiés de la Ville de Montréal pour agir en aval et en amont sur de nombreux enjeux sociaux et en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale. Ces organismes, qu'on compte par milliers, offrent quotidiennement aux personnes en situation de pauvreté le soutien et les services qu'elles ne sauraient trouver ailleurs. La Ville de Montréal doit s'appuyer sur la force des organismes communautaires afin de mieux rejoindre les populations qu'elle n'arrive pas à toucher avec son cadre de loisir plus traditionnel.

Les organismes communautaires d'action autonome sont régis par des conseils d'administration indépendants qui déterminent la mission, les approches, les pratiques et les orientations de leur organisation. Ils sont composés d'administrateurs élus par leurs membres en règle. La Ville de Montréal doit prendre en considération la gouvernance et l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome dans la relation de collaboration qui les unissent autour des enjeux du loisir.

6. Constats et recommandations pour le loisir montréalais

6.1. Collaboration – partenariat- gouvernance

6.1.1. Constats

La consultation des partenaires dans la remise en question de programmes est un élément clé et c'est pour cette raison que le Projet Harmonie tenait à prendre la parole lors de cette consultation publique sur les enjeux du loisir.

La nouvelle politique de reconnaissance des organismes mise en place en 2017 avait d'ailleurs suscité beaucoup de réactions de la part des organismes du milieu qui n'avaient pas été invité à participer aux réflexions qui ont précédé sa mise en place.

L'abolition du mot de partenaire dans les conventions loisirs a exacerbé le sentiment des organismes de milieu qui ne se sentent pas partie prenante d'une relation de partenariat, mais plutôt d'une relation inégale. Tant dans les documents écrits que dans les pratiques, les organismes sont susceptibles d'être considérés comme des sous-traitants de la Ville de Montréal et de ses Arrondissements, plutôt que comme des acteurs à part entière du loisir montréalais.

Cette iniquité est soulignée par certains rôles que les agents de développement de la Ville de Montréal sont appelés à jouer au sein des organismes. Leur présence systématique lors des conseils d'administration est en conflit avec les principes de gestions des organismes communautaires d'action autonome. En d'autres termes, pour une organisation comme le Projet Harmonie, qui n'est qu'en partie financée par la Ville de Montréal par le programme jeunesse en loisirs (7% de son budget global) et qui ne loge pas dans un bâtiment appartenant à la Ville de Montréal, la présence d'un agent de développement à tous ses conseils d'administration va à l'encontre de son autonomie de gestion d'organisme communautaire d'action autonome et de sa gouvernance. Certaines enveloppes budgétaires importantes comme le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dépendent de son statut d'organisme communautaire d'action autonome et cette présence systématique de l'agent de développement et non à titre d'invité exceptionnel

pourrait représenter un danger pour le maintien de ce financement et de plusieurs autres.

6.1.2. Recommandations

La présente démarche de consultation est un bon point de départ à l'établissement d'une relation de confiance dans le partenariat qui unit la Ville de Montréal, ses Arrondissements et les organismes communautaires qui offrent des activités de loisir.

Il est primordial que le partenariat qui unit la Ville de Montréal, ses Arrondissements et les organismes communautaires se traduise par une relation dont les pratiques sont empreintes de confiance de part et d'autre. Une relation de réciprocité devrait être le principe phare au sein du loisir montréalais pour assurer le bon fonctionnement des échanges, l'égalité et surtout l'équité entre les acteurs qui le compose.

La création de comités de travail réunissant une variété d'acteurs du loisir montréalais pourrait également servir de base au travail collaboratif. De meilleures instances de communications favoriseraient l'adaptation des pratiques qui permettraient de mieux répondre à nos missions respectives d'organisation, mais surtout de mieux répondre aux besoins des citoyen.nes.

6.2. Financement

6.2.1. Constats

Les modes d'octroi du financement de la Ville de Montréal présentent des enjeux de taille pour les organismes qui offrent du loisir. L'appel à projets, bien qu'il permette la mise en place d'initiatives nouvelles et novatrices, n'encourage pas la pérennité des actions ni le maintien des ressources humaines et de leur expertise au sein des organismes. Ces derniers ont besoin d'être soutenus à la mission et de manière durable pour pouvoir offrir un service de qualité qui soit tout autant pérenne.

De plus, nous observons une déconnexion entre l'octroi du financement et la réalité des organisations. Par exemple, les financements historiques n'ont pas connu d'actualisation malgré une amélioration et une diversification des activités du milieu et, en conséquence, une augmentation de leurs besoins financiers. Un autre exemple de la coupure entre la distribution du financement et les besoins du milieu est que le premier dépend des performances mesurées avec des variables quantitatives telles que la fréquentation et la rentabilité. Or, l'impact social de certaines interventions peut être difficile à mesurer autrement que de manière qualitative. Nous observons avec regret que la spécificité des milieux, de la clientèle rejointe et de la rentabilité sociale des projets à long terme est peu, sinon pas, prise en considération dans l'octroi du financement.

Enfin, une organisation comme le Projet Harmonie qui offre aux citoyen.nes de son territoire une multitude d'activités de loisirs décrites précédemment, n'est soutenue que pour une mince proportion de ses activités dans sa maison des jeunes (12-17 ans). Pourtant, le loisir contribue à améliorer la qualité de vie des citoyen.nes, quel que soit leur âge.

6.2.2. Recommandations

Grâce à leur proximité avec leur milieu, une administration qui l'est tout autant, une expertise terrain et la force d'un réseau de partenaires étendu, les organismes communautaires ont cet avantage qu'ils peuvent rapidement s'adapter aux besoins de leurs clientèles. Cependant, le plus grand obstacle à l'amélioration de leurs activités et de leur impact dans la communauté reste le sous-financement de leur mission. Ces organismes sont au premier plan pour constater l'accroissement des inégalités sociales, l'appauvrissement de la population ainsi que le désengagement des acteurs de soutien. Ces facteurs surchargent la mission des organismes communautaires et la nécessité pour les administrations de fournir un soutien financier suffisant au maintien et au développement des activités est criante.

Parmi nos suggestions et tel que mentionné plus tôt, nous proposons de prioriser le soutien financier à la mission des organismes communautaires pour offrir des activités de loisirs diversifiées qui répondent aux besoins des populations. Ces

mêmes financements devraient se voir indexés au coût de la vie et viser le soutien de l'ensemble de la population et pas seulement de certaines tranches d'âge. La reconnaissance de l'expertise et du travail du milieu de l'action communautaire autonome pour la bonification de l'offre de loisirs doit s'accompagner d'un soutien financier adéquat à la mission.

6.3. Accessibilité et inclusion sociale

6.3.1. Constats

Le loisir doit s'adapter aux changements sociaux et déployer des ressources qui traduisent son intention de servir les groupes et les personnes qui sont peu rejoints ou plus difficiles à rejoindre à travers une offre de services traditionnelle. Selon nous, la Ville de Montréal est un acteur essentiel d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté. Elle se doit d'intervenir tant au plan économique que social, politique et environnemental.

Les programmes actuels de loisirs imposent des inscriptions pour une session complète à un tarif déterminé par chacune des organisations en fonction de son budget global et de la capacité de payer de son public desservi. Le soutien actuellement octroyé aux organismes via les programmes de loisirs ne leur permet pas toujours d'offrir un tarif abordable à des familles qui sont dans l'incapacité de payer, ne favorisant donc pas l'accessibilité au loisir. Le soutien actuel via les programmes de loisirs favorise un seul type de loisir structuré. Or, aujourd'hui, on désire pratiquer son loisir quand on veut, avec qui on veut et, dans une certaine mesure, comme on veut, ce qui favorise la diversité des façons de s'approprier du loisir et, par conséquent, de son accessibilité.

Un organisme comme le Projet Harmonie n'est actuellement soutenu en loisir que par le programme jeunesse qui vise à encourager le loisir des 12 à 17 ans. Or, situé au cœur d'un HLM familial, nous rejoignons toutes les tranches d'âge au sein du milieu de vie et il est parfois difficile de distinguer de façon franche la participation des jeunes en fonction de leur âge. Une offre de loisirs au sein d'un milieu de vie

dynamique ne devrait pas se soucier de l'âge des participants pourvu qu'elle rejoigne le plus grand nombre de personnes et favorise l'inclusion.

6.3.2. Recommandations

La Ville de Montréal doit utiliser tous les outils dont elle dispose pour redistribuer la richesse de la société québécoise si elle souhaite vraiment faire des pas importants vers l'atteinte d'une plus grande justice sociale et le soutien au loisir en est un. La pauvreté est un déni des droits de la personne. Il appartient à la municipalité de faire en sorte que ces droits soient réels pour tous. La Ville de Montréal doit donc soutenir suffisamment les organismes afin qu'ils puissent offrir des tarifs qui permettent à tout un chacun de profiter des loisirs.

Pour favoriser l'accessibilité, la Ville de Montréal pourrait réfléchir à une façon de soutenir la pratique libre autant que le loisir organisé, soutenir les programmations davantage événementielles que régulières, soutenir toutes les tranches d'âge et ne pas distinguer des activités qui soient destinées à l'une ou l'autre, et ce, afin de contribuer à dynamiser les milieux de vie existants.

6.4. Reddition de compte

6.4.1. Constats

Les exigences quant à la reddition de compte auprès de la Ville de Montréal présentent différents défis pour les organismes. D'abord, les délais de dépôt des redditions de compte sont courts et rapprochés. L'absence de flexibilité dans les redditions de compte qui sont exigées est assurément la difficulté la plus saillante auxquels les organismes font face. Sans égard au montant qu'ils reçoivent, leur statut ou les locaux qu'ils occupent (appartenant ou non à la Ville de Montréal), les redditions de compte qui sont exigées sont les mêmes pour tous les organismes. Tous doivent fournir les statistiques de l'ensemble de leurs activités, même celles qui ne sont pas financées par la Ville de Montréal, justifiant mal des exigences disproportionnées aux montants versés. Il ne faut pas oublier que pour une certaine proportion de ceux-ci, et dont le Projet Harmonie fait partie, la Ville de Montréal n'est

qu'un bailleur de fonds au sein d'un montage financier complexe. Il va sans dire que ces demandes représentent une grande charge administrative pour les organismes.

Une fois de plus, il importe de souligner que le contenu lui-même de la reddition qui est faite à la Ville de Montréal dans les programmes loisirs se base majoritairement sur des données quantitatives et plus précisément le taux de fréquentation des activités. L'impact social de certaines pratiques ne peut cependant pas toujours se traduire par des chiffres.

6.4.2. Recommandations

Selon nous, le dossier de la reddition de compte au sein des programmes loisirs de la Ville de Montréal devrait être repensé et ajusté aux contributions qui sont versées. Le formulaire de reddition de compte devrait être simplifié et représentatif de la taille du soutien financier tout en répondant aux exigences de chacune des parties.

Il serait intéressant d'envisager des ententes pluriannuelles afin de limiter la surcharge administrative et de mieux planifier les délais de dépôt des demandes de financement.

Il pourrait aussi être intéressant que la Ville de Montréal s'ouvre à étudier et accepter les documents de reddition déjà utilisés avec d'autres bailleurs de fonds tels que les rapports annuels, la prise de statistiques par des outils internes, la présentation de calendriers, le taux de satisfaction de la clientèle, etc.

7. Conclusion sur notre vision du loisir montréalais

Au sein de notre organisme, nous soutenons que « la qualité de vie des communautés repose sur les valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole » (OMS, 2008). Nous mettons tout en œuvre pour que le loisir soit partie prenante de notre mission et qu'il serve à l'amélioration de la qualité de vie des populations les plus vulnérables de notre société. Nous croyons qu'une collaboration dans une relation de réciprocité avec des procédures administratives simplifiées permettraient autant aux organismes communautaires qu'à l'administration de la Ville de Montréal d'être plus efficient sur le terrain et de mettre notre énergie collective au service des citoyen.nes.

Nous aspirons à un loisir montréalais qui vise le bien-être collectif, qui mobilise les forces du milieu, qui contribue au mieux-être des personnes et à leur qualité de vie, qui encourage toutes les formes de loisirs de façon à être inclusif, qui soit accessible (temps, type, coûts, etc.) et enraciné au cœur de la communauté.

BIBLIOGRAPHIE

Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports. (2019). Diagnostic du loisir public montréalais : Document de consultation publique. Repéré à http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143255042&_dad=portal&_schema=PORTAL

Organisation mondiale du loisir. (2008). *Déclaration de Québec : Le loisir essentiel au développement des communautés.* Repéré à <http://www.loisirquebec.com/uploads/Declaration-Quebec8X11.pdf>